

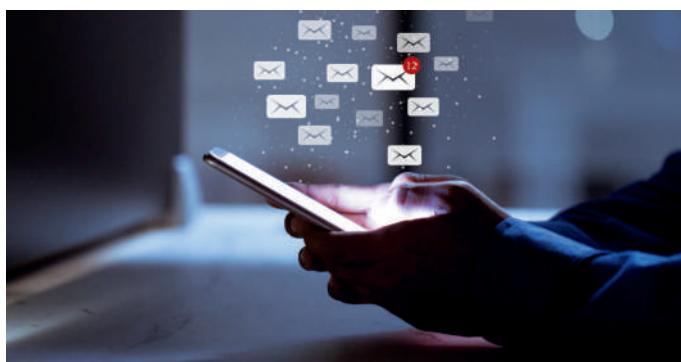
RAPPEL IMPORTANT : Messagerie académique



C'est le seul moyen de communication et d'échange avec l'administration et avec la hiérarchie.

L'utilisation de votre adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-nom.academie.fr) est indispensable au processus d'affiliation au contrat collectif obligatoire de la PSC santé.

C'est par cette adresse que se fera la première prise de contact par la MGEN par vagues académiques, depuis l'automne 2025 et jusqu'en février 2026.



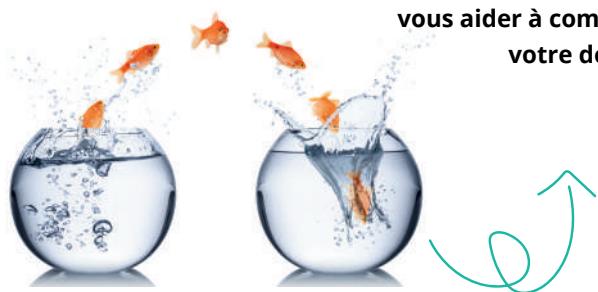
MUTATION : Bien préparer son dossier



Veillez à bien respecter le calendrier pour votre demande de mutation et à bien fournir les pièces justificatives pour que la bonne priorité vous soit accordée.

Lauréats concours : Afin d'obtenir une affectation définitive à l'issue de votre année de validation, vous devez TOUS participer au mouvement de l'emploi.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants SNEC-CFTC qui pourront vous aider à compléter votre dossier.



PES : Prise en charge des frais annexes de formation



- **Stagiaire affecté en 1/2 service :** Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF) versée par le Rectorat si la commune du lieu de la formation est distincte des communes de l'établissement d'affectation et de la résidence familiale d'un montant de 1100 € annuel.

Attention : toute commune et les communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs constituent une seule et même agglomération.

- **Stagiaire affecté à temps complet :** Prise en charge des journées de formation par le rectorat.

*Non-paiement des frais annexes de formation?
Contactez-nous !*

Le SNEC-CFTC agit auprès du ministère et des rectorats pour la bonne application de ce droit dans chaque rectorat.

BONS PLANS CFTC : Télécharger l'appli !



Profitez de tous les avantages réservés à nos adhérents !

